



FLASH INFO

[Edition mai 2020]

[Calendrier des concours et examens professionnels]

LE CALENDRIER DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS VIENT DE PARAÎTRE. VOUS LE TROUVEREZ EN PJ DE CE FLASH QUI VOUS APPORTE TOUTES PRÉCISIONS UTILES S'AGISSANT DES MODALITÉS PRATIQUES EXCEPTIONNELLES DU FAIT DE LA SITUATION SANITAIRE ACTUELLE.

L'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de COVID-19 autorise les administrations à déroger aux règles habituelles pour faire face au confinement en préservant autant que faire se peut les capacités de recrutement.

L'UNSA Défense milite pour que les déplacements soient aussi limités que possibles, étant donné que les modalités du déconfinement sont connues depuis peu (limitations de déplacements dans un périmètre de 100 kms sauf motif professionnel, hôtels et restaurants dont la date de réouverture n'est pas encore fixée, risque de re-confinement en cas de reprise de l'épidémie).

Cela semble être également la direction prise par la DRHMD (adaptation, allègement des épreuves).

IEF INTERNE

- Transformation de l'écrit d'admissibilité qui a déjà eu lieu en écrit d'admission et donc suppression de l'épreuve orale d'admission.

IEF EXTERNE

- Maintien d'une épreuve orale d'admission.
- Il semblerait que le CMG de Lyon procède actuellement au recensement des candidats qui seraient en capacité, compte tenu des contraintes liées aux mesures de déconfinement, de passer les épreuves orales à Lyon (lieu de centre d'examen). Il pourrait être envisagé d'alimenter et d'héberger les candidats dans des structures relevant de la commune.
- Pour les candidats ne pouvant se déplacer, l'épreuve se passerait en visioconférence dans des centres en région qui seraient reliés au jury à Lyon.

Pour l'UNSA Défense, il convient de limiter au maximum le déplacement des personnes, et l'option de proposer à tous de rejoindre un centre en région devrait être privilégiée.

SACN – Interministériel externe

- Le ministère de l'Éducation nationale envisage de ne faire qu'un seul écrit d'admission pour ce concours commun auquel le Minarm reste abonné.

SACN – Interne Minarm

- Le même mode opératoire que celui du concours externe devrait s'appliquer, à savoir une admission au concours sur la base des résultats de l'épreuve écrite qui s'est déroulée le 5 mars dernier et dont les listes d'admissibilité n'ont pas encore été publiées.

TSEF 2 et 3 – Concours internes

- Il ne devrait pas y avoir d'épreuve orale et les épreuves écrites d'admissibilité qui ont eu lieu le 11 février dernier constitueraient une épreuve d'admission.
- Les listes d'admission ne sont pas encore publiées.

TSEF 2 et 3 – Concours externes

- Les oraux d'admission seraient conservés



Pour l'UNSA Défense, il est important de garantir :

- La sécurité sanitaire des candidats, des membres du jury et des personnels qui organiseront les concours ;
- L'égalité de traitement entre tous les candidats ;
- La réalisation du plan de recrutement dans sa dimension « personnels sous statut ».

CONCOURS
Examens professionnels
CONCOURS
EXAMENS PROFESSIONNELS
CONCOURS

Tout le monde a droit à l'UNSA !!

Les représentants UNSA Défense sont à votre disposition pour toute précision